

Développement social

nationale, le solliciteur général et chef de la GRC, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le secrétaire d'État, autant de ministres qui s'intéressent aux programmes et aux problèmes concernant la population, qui pensent pouvoir proposer des idées, mais ces idées n'aboutiront pas sans être approuvées par le superministre, le ministre de la Justice qui devient maintenant le ministre d'État chargé du Développement social.

Encore une fois, ce n'est pas sa personnalité qui m'inquiète—c'est un excellent gars—mais n'est-il pas déjà extrêmement occupé? Les relations fédérales-provinciales l'occupent tellement qu'il peut difficilement remplir ses fonctions de ministre de la Justice, et le gouvernement lui confie maintenant un autre emploi, celui de superministre de tous les ministères et organismes qui s'occupent du progrès social. A mon avis, c'est là encore une grossière erreur qui alourdira la bureaucratie et, au lieu de servir la cause du progrès social, ralentira les choses.

Donc, monsieur l'Orateur, comme je ne pense pas que nous aurions réalisé déjà autant de progrès si nous avions mis cette organisation sur pied en 1960, j'ai bien peur que les progrès soient très lents d'ici les 20 prochaines années, et j'espère donc que la Chambre aura l'intelligence de rejeter cette résolution.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat sur la motion proposant la création du département d'État chargé du Développement social. Il est indubitable qu'il existe une corrélation entre le développement économique et le développement social comme il y en a une entre la justice au sens juridique et la justice au sens social car sans cette dernière, il ne saurait y avoir de justice.

J'ai écouté les interventions de mes collègues de l'autre côté comme celle du ministre et je tiens à le féliciter d'avoir présenté cette motion. J'ai été plutôt intrigué par la leçon d'histoire que nous a servie le député de Rosedale (M. Crombie), mais je dois lui faire compliment de ce qui semble être une conscience sociale bien développée.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je crois savoir que le prochain député conservateur à prendre la parole sera celui de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui n'a plus à prouver son souci de justice sociale à qui que ce soit à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'espère que la position qu'ils défendent va déteindre sur tous les membres du caucus et que le parti néo-démocrate va approuver la création d'un département d'État chargé du Développement social.

Les remarques du vénérable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'ont également intrigué. Toutefois, elles ne sont, me semble-t-il, que la réédition du scénario

classique consistant à jeter le bébé avec l'eau du bain. Au lieu d'entraver l'élaboration des programmes sociaux et la promotion de la justice sociale au Canada, il est temps au contraire que nous créions un département qui aurait pour mission de rationaliser et de faire avancer, d'une manière concertée, le progrès social dans notre pays. Je ne pense pas que cela soit possible tant que les différents ministères dont le député a parlé n'auront pas su instaurer une sorte de concertation entre eux. Au lieu de voir dans cette initiative un autre obstacle mis par le Conseil du trésor au déblocage de crédits destinés à des programmes sociaux, je considère qu'il s'agit d'un outil puissant qui permettra aux ministères, au cabinet, au Conseil du trésor de promouvoir et de défendre leurs objectifs et de voir que les fonds du gouvernement fédéral sont dépensés à bon escient et servent effectivement à favoriser le progrès social des laissés-pour-compte de notre société.

J'ai remarqué en outre que le député de Winnipeg-Nord-Centre, ainsi qu'il en a l'habitude, en a profité pour formuler ses observations dérogatoires à propos des pensions et des dépenses des députés, alors qu'il parlait des hausses de la pension de sécurité de la vieillesse. Je n'en suis pas surpris.

Mlle Jewett: Qu'avaient-elles donc de dérogatoires?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'ai cependant été surpris de la façon dont il s'y est pris, car sachant qu'il a toujours été l'ardent défenseur des droits des femmes et des enfants, je m'étonne qu'il trouve nécessaire que les conjoints et les enfants des députés aient à souffrir parce que nous sommes ici. Cependant, à ce qu'il me semble, c'est ce qu'il a dit. Par ailleurs, il a négligé de mentionner que les personnes âgées bénéficient de nos jours du Régime de pensions du Canada, ce qui n'était pas le cas en 1960.

M. Knowles: Les députés eux aussi en bénéficient.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il a également négligé de dire jusqu'à quel point les salaires et les pensions des travailleurs du secteur privé, voire même de ceux du secteur public, ont augmenté depuis 1960. Il y a plus d'analogie entre les avantages dont jouissent d'une part les députés au Parlement fédéral et d'autre part les députés aux assemblées législatives qu'il n'y en a entre les avantages dont jouissent d'une part les employés du secteur privé et d'autre part ceux du secteur public.

M. Benjamin: Qu'est-ce que ça prouve? Vous me faites perdre le fil.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Les, vous vous êtes absenté un instant et vous venez juste de nous revenir. Retrouvez vos esprits avant de poser des questions.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je n'ai pas l'intention de retenir longtemps votre attention . . .